



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

Analyse VOX des votations fédérales du 8 février 2009

Hans Hirter, Wolf Linder

<i>Résultats des votations</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
Libre circulation des personnes Suisse-UE	1'517'156	1'027'644

Participation 50.9%

gfs.bern
Recherche pour politique, communication et société
Hirschengraben 5
3011 Berne

Téléphone 031/311 08 06
Téléfax 031/ 311 08 19
e-mail: info@gfsbern.ch

Universität Bern
Institut für Politikwissenschaft
Lerchenweg 36
3000 Beren 9

Téléphone 031/631 83 31
Téléfax 031/631 85 90
e-mail: hirter@ipw.unibe.ch

VOX du 8 février 2009

Principaux résultats de l'analyse de la votation du 8 février 2009

Le 8 février 2009, les électrices et électeurs votaient sur la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes Suisse-UE et sur l'extension aux nouveaux membres de l'UE, la Bulgarie et la Roumanie. Le référendum a été lancé par de petits partis de droite et les jeunes UDC ; lors de la campagne précédant la votation, l'UDC a également lutté contre cet accord. Le peuple a approuvé la libre circulation à raison de presque 60%.

Comme c'est généralement le cas pour les thèmes concernant la politique étrangère et la politique des étrangers, la participation a été supérieure à la moyenne, puisqu'elle s'est élevée à 51%. Une fois encore, notre sondage a confirmé le fait que les personnes qui ne s'intéressent guère, voire pas du tout, à la politique ne participent que peu à des votations populaires. Le désintérêt étant particulièrement important parmi les jeunes ayants-droit au vote, leur participation s'avère donc très faible. De même les adversaires de l'immigration et de l'intégration internationale de la Suisse qui ne font pas partie des sympathisant-es de l'UDC n'ont pu être mobilisés que difficilement.

Les votant-es estimaient que la décision était très importante pour la Suisse. Ces dernières décennies, seule la votation populaire concernant les accords bilatéraux I avec l'UE avait été jugée plus importante. Pour la plupart des votant-es (72%), la décision était relativement facile à prendre. Pour les sympathisant-es de l'UDC - parmi eux/elles, certains conseillers nationaux bien connus plaidaient pour le "oui" - la décision a été plus difficile à prendre que pour les sympathisant-es des autres partis, plus unanimes. Comparativement à des votations antérieures, les votant-es ont pris leur décision tôt. Plus de la moitié d'entre eux/elles avaient déjà fait leur choix avant le début de la campagne.

Cette votation populaire sur la libre circulation des personnes n'a pas dérogé à la règle qui veut que les contributions rédactionnelles de la presse forment la principale source d'information. Internet a été consulté davantage que par le passé, à savoir par 21% de l'électorat. Les différences spécifiques à l'âge quant à son utilisation ont été nivelées. Seules les personnes de plus de 60 ans se sont servies moins souvent de ce moyen de communication. Un électeur sur sept (14%) a visionné la vidéo déposée sur internet par les partisans environ deux semaines avant la votation ; celle-ci appelait de manière personnalisée à participer à la votation et à voter "oui". Chez les personnes qui ont vu la vidéo, on note un taux de participation légèrement supérieur à la moyenne et un taux d'approbation également plus élevé.

Les connaissances concernant le contenu de l'objet étaient assez bonnes. Plus de la moitié des votant-es ont cité explicitement l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie. Le second aspect du paquet de votation, à savoir l'arrêté fédéral reconduisant l'accord sur la libre circulation des personnes avec les Etats actuels de l'UE, était

moins connu de l'électorat. La reconduction des accords bilatéraux avec l'UE a été citée un peu plus fréquemment. Les personnes ayant voté "oui" ont davantage porté l'accent sur cet aspect de la reconduction des accords bilatéraux avec l'UE, celles ayant voté "non" ont plutôt relevé l'élément de l'immigration en général.

Le profil de vote politique de l'objet relatif à la libre circulation des personnes est non seulement quasi identique à ceux des décisions de l'année 2005 relatives aux accords de Schengen/Dublin et à l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux membres de l'UE de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, mais recoupe également celui de la votation sur l'initiative populaire de l'UDC „pour des naturalisations démocratiques“ du 1^{er} juin 2008. La confiance placée dans le Conseil fédéral est l'élément qui a exercé la plus forte influence sur la décision de vote. Cette confiance a été déterminante avant tout chez les personnes dont l'attitude politique de base était identique. Ainsi la part de "oui" était de 85% chez celles qui, en politique, se classent au centre et font confiance au gouvernement ; lorsque la confiance faisait défaut, la part de "oui" chutait à 32%. La sympathie pour un parti a eu sensiblement la même influence. Les partisans du PDC, du PRD et du PS ont approuvé l'objet à hauteur de 75% et 80%, ceux de l'UDC l'ont rejeté quasiment à l'unanimité (94% de non). L'unité de l'UDC a été, cette fois encore, un peu plus importante que lors de votations identiques avant la scission du PBD en 2008. Les personnes non liées à un parti se sont exprimées à raison de 69% en faveur de la libre circulation des personnes.

La position par rapport à l'immigration pesait de manière importante sur la décision. Les personnes désireuses d'avantager les Suissesses et les Suisses par rapport aux étrangers rejetaient nettement la libre circulation des personnes (30% de oui). Les représentations sur l'identité et le rôle international de la Suisse avaient des répercussions encore plus importantes. Les personnes qui défendent une Suisse ouverte et bien intégrée au niveau international votaient "oui" dans une proportion de 81%. Celles qui sont méfiantes envers ces valeurs de référence ou qui les rejettent totalement se sont aussi clairement exprimées contre la libre circulation des personnes (32% resp. 23% de oui).

Comme on le constate le plus souvent, les caractéristiques sociales et économiques de l'électorat ont eu moins d'influence sur la décision de vote. Et comme pour toutes les votations concernant une ouverture de la politique étrangère, l'acceptation augmentait proportionnellement avec la formation et le revenu. En Suisse alémanique, le fossé qui se manifeste généralement lors de ce type de votation entre les grandes agglomérations urbaines et les régions campagnardes ou les petites villes, existe toujours, mais a diminué. Le fait que quelqu'un exerce une activité lucrative, une activité non rémunérée à domicile ou qu'il soit à la retraite n'a eu aucune influence sur la décision de vote. En revanche, l'évaluation de la situation économique personnelle a joué un rôle. Les personnes qui estimaient leur situation économique personnelle très bonne ont approuvé l'objet de manière notablement plus marquée (80% de oui) que celles qui trouvaient leur situation bonne (59%) ou même

mauvaise ou très mauvaise (51%). Cet effet ne dépend pas du revenu, mais existe tant dans le groupe des votant-es dont le revenu est faible que dans celui qui est matériellement bien situé.

Un-e votant-e sur deux ayant voté a spontanément justifié sa décision par le motif selon lequel la Suisse devait poursuivre la voie des bilatérales. En revanche, un partisan sur six a approuvé l'objet parce qu'il était favorable à une intégration totale de la Suisse dans l'Union européenne. La conviction que, dans l'ensemble, la Suisse profite de la liberté de circulation au niveau économique tout comme des contrats bilatéraux était importante pour les personnes ayant voté "oui". Une autre raison citée fréquemment pour l'approbation de l'objet était la volonté d'exprimer son adhésion à une Suisse ouverte sur le monde.

Les motifs du choix cités le plus fréquemment par les adversaires résidaient dans les craintes par rapport aux répercussions négatives sur le marché du travail, et en particulier dans le danger d'une augmentation du nombre de chômeurs. Presque 40% d'entre eux ont voté "non" parce que d'après eux, la Suisse a aujourd'hui déjà suffisamment ou même trop d'étrangers. Parmi les adversaires de l'objet, la crainte d'une augmentation de la criminalité et d'une nouvelle hausse des dépenses sociales était également largement répandue. Seul un adversaire sur six a indiqué comme motif de son refus le fait que le paquet ficelé par le parlement est antidémocratique.

Les partisans et les adversaires de l'objet sur la libre circulation des personnes ont évalué nos arguments "pour" et "contre" de manière très différente. Ainsi presque tous les partisans, mais seulement 18% des adversaires, croyaient qu'une résiliation des bilatérales I entraînerait d'importants désavantages pour la Suisse. Presque tous les partisans (90%), mais seul un quart des adversaires, étaient convaincus des répercussions positives de la libre circulation actuelle sur l'économie suisse. A l'inverse, seule une personne sur dix ayant voté "oui", mais plus de 80% des tenant-es du "non", croyaient que les Suissesses et les Suisses sont évincés du marché du travail en raison de la liberté de circulation des personnes. Les opinions divergeaient tout aussi fortement sur la question de savoir si une extension de la libre circulation à la Roumanie et à la Bulgarie chargerait davantage les services sociaux ou entraînerait une augmentation de la criminalité.

A propos de la méthode

La présente analyse repose sur un sondage post-électoral représentatif réalisé par le partenariat VOX. L'Institut de recherches gfs.bern a réalisé le sondage au cours de la semaine qui a suivi la votation populaire du 8 février 2009. 60% des interviews ont eu lieu dans les trois jours après la votation. L'Institut de sciences politiques de l'Université de Berne (ISPB) a analysé les données. Le sondage a été réalisé par téléphone depuis le domicile de 47 enquêteurs/teuses. En tant qu'instance de contrôle, l'Institut de recherches gfs.bern avait

cependant la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur. Bien que les enquêteurs/teuses et les sondé-es ne puissent s'en apercevoir, ils/elles étaient pourtant au courant de cette possibilité. L'échantillon de personnes interviewées a été obtenu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage s'élève à 1007 ayants-droit au vote.